

Limoges, le 17 novembre 2025

Annulation de la CLE du SAGE Vienne

Contacts

Vincent Berthelot
Responsable de secteur
v.berthelot@eptb-vienne.fr
05 55 02 02 52

Hélène Thuret
Animatrice du SAGE Vienne
h.thuret@eptb-vienne.fr
05 55 02 30 00

Line Huguet
Chargée de communication
l.huguet@eptb-vienne.fr
05 55 02 02 51

A propos de l'EPTB Vienne

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne intervient dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km² répartis sur les régions Centre-Val de Loire et de Nouvelle-Aquitaine).

Il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil pour faciliter l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau dans la gestion de l'eau.

Sur le plan statutaire, l'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert créé en 2007, composé des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, des départements de la Creuse, de la Vienne, de la Haute-Vienne, de la Charente, des Deux-Sèvres et de l'Indre-et-Loire, des communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole, de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et de Grand Châtelierault, des Communautés de communes de Charente Limousine et de Vienne et Gartempe et du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

eptb-vienne.fr

Une Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin de la Vienne devait se tenir mercredi 26 novembre pour valider la dernière étape relative à l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC). L'étude HMUC, débutée en 2022, décrit le fonctionnement hydrologique et fixe le partage de la ressource en eau entre les usagers.

La réglementation a évolué récemment (application de la loi du 11 août 2025 « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ») et impose désormais la réalisation d'analyses des impacts socio-économiques en lien avec les études HMUC. Dans ce contexte, j'ai pris acte du fait que les récents engagements de madame la préfète coordonnatrice de bassin auprès d'une partie de la profession agricole nécessitent l'annulation de cette réunion.

Des points techniques seront à arbitrer lors d'une prochaine CLE prévue en décembre avant de pouvoir effectuer les compléments d'analyses socio-économiques attendus. Ces compléments permettront de finaliser cette démarche et de mettre en place les mesures d'adaptation désormais urgentes face aux effets du dérèglement climatique.

*Benoit Savy,
Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne*